

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Ecrit Cinéma Livre et audiovisuel en Aquitaine - Mise en relation des usagers avec les établissements de lecture publique de l'agglomération - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée en 2009, l'association Écla a pour objectif la promotion et le développement sur le territoire aquitain du livre, du cinéma et de l'audiovisuel et des labels musicaux. Ses actions s'inscrivent dans le cadre des coopérations interprofessionnelles afin de favoriser la rencontre entre les différents acteurs professionnels, culturels, éducatifs et économiques aquitains concernés par ce champ d'activités.

Dans le domaine de la lecture publique, l'association Écla organise des réunions publiques, des séminaires, des groupes de travail, de manière à anticiper les évolutions des métiers liés à la lecture publique, à mutualiser les missions des bibliothèques et médiathèques autour de projets communs et à associer ces établissements à la vie culturelle régionale. Dans le cadre de ses missions économie du livre, vie littéraire et développement de la lecture, l'association Écla s'applique à faire de ces établissements des partenaires à part entière de la chaîne du livre.

Afin d'améliorer les services proposés à l'ensemble des habitants et étudiants de l'agglomération bordelaise, un projet de renforcement de la visibilité du réseau des médiathèques communales et universitaires a ainsi été identifié dès 2009 par un groupe de professionnels et d'élus réunis à l'initiative d'Ecla. , sous forme d'un portail numérique dédié.

Afin de donner suite aux préconisations de ce groupe de travail, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est donc engagée fin 2009 dans une étude de faisabilité portant sur la création d'un portail numérique des bibliothèques municipales et universitaires de l'agglomération bordelaise. Cette étude qui a été confiée au Cabinet Savoir Sphère sous maîtrise d'ouvrage CUB, en partenariat avec la DRAC Aquitaine et l'association Écla, a confirmé la pertinence de ce portail et proposé 4 scénarios fonctionnels allant de la simple information sur les établissements à une mise en commun de leurs catalogues.

Faisant suite à cette étude il a été décidé par le Conseil de CUB du 25 novembre 2011 de mettre en œuvre, pour le premier trimestre 2013, un portail d'information permettant une

valorisation de l'offre territoriale existante, et favorisant l'amorce de pratiques de coopération entre les établissements de l'agglomération.

L'association Écla a saisi l'opportunité de ce portail territorial pour affiner sa connaissance du réseau des établissements de l'agglomération, examiner les « bonnes pratiques » en France et en Europe, poursuivre son travail d'expertise et renforcer les dynamiques d'échange entre leurs responsables. Le projet de portail est en effet l'occasion de rapprocher les bibliothèques autour d'un projet commun dans le souci d'améliorer les services proposés aux usagers.

Interlocuteur privilégié et relais principal entre les bibliothèques et la CUB, l'association Écla sollicite donc le concours de la CUB pour lui permettre de mener plus avant ce travail, de réunir les informations qui contribueront à alimenter le portail, de servir d'interface avec le prestataire informatique retenu par la CUB, de proposer des modes de collaboration et des services innovants qui nourriront le portail et en feront un outil performant.

Ces actions, ont un impact sur les ressources de l'association Écla qui a sollicité en conséquence la Communauté urbaine de Bordeaux à hauteur de 22 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel lié à ce projet de 44 500€ T.T.C répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Chargé de programme	19 000	Cub	22 000
Préfiguration du projet	5 000	Fond propres (ECLA)	22 500
Communication	3 000		
Restitution aux professionnels	1 500		
Déplacements	1 000		
Ingénierie affectée au projet	12 000		
Fonctionnement affecté au projet	3 000		
TOTAL	44 500		44 500

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de l'association Ecrit Cinéma Livre et audiovisuel en Aquitaine,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que l'association ECLA participe à créer une dynamique d'échange, de mutualisation, de structuration des différentes actions relatives à la lecture publique sur le territoire aquitain.

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 22 000 € à l'Association Ecrit Cinéma Livre et audiovisuel en Aquitaine relative à des actions de conseil, d'information et concertation relatives au portail numérique des médiathèques pour l'année 2012.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON